



Demission, retrait des impayés sur solde de tout compte

Par **mathieurivet**, le **04/12/2008** à **10:36**

Bonjour,

Je suis commercial pr une société d'edition. je viens de démissionner. je voulais savoir si mes patrons avaient le droit de retirer ce que certains de mes clients n'ont pas payé de mon solde de tout compte? c'est assez urgent. Merci